

Commune de Gourdon en Quercy (Lot)
Procès-verbal de l'assemblée du Conseil municipal
du vendredi 12 avril 2013 à 20 heures 30

*L'an deux mil treize, le douze du mois d'avril, à vingt heures trente,
le Conseil municipal de GOURDON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence
de Madame Marie-Odile DELCAMP, Maire, en session ordinaire.*

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 21

Étaient présents (16) : Madame Marie-Odile DELCAMP, Monsieur Jacques GRIFFOUL, Madame Nadine SAOUDI, Monsieur Roger GUITOU, Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, Monsieur Michel CAMMAS, Madame Nathalie DENIS, Monsieur Christian LALANDE, Monsieur Étienne BONNEFOND, Madame Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE, Madame Simone LACASTA, Madame Claudine LACOMBE, Monsieur Philippe CAMBOU, Monsieur Joël VINADE, Monsieur Michel PICAUDOU, Monsieur Jean LOUBIÈRES, *formant la majorité des membres en exercice.*

Étaient excusés (5) et étaient absents (5) : Madame Simone BOURDARIE (pouvoir à Monsieur Christian LALANDE), Madame Nicole DUMEIL (pouvoir à Monsieur Jacques GRIFFOUL), Monsieur Philippe DELCLAU (pouvoir à Monsieur Étienne BONNEFOND), Madame Corinne BERREBI (pouvoir à Madame Nadine SAOUDI), Monsieur Christian BOUTHIE (pouvoir à Monsieur Jean LOUBIÈRES), Madame Magalie GARRIGUES, Monsieur Laurent SERRALLONGA, Madame Claudine SÉGUY, Monsieur Jean JAUBERT, Monsieur Jean-Pierre CABRIÉ.

Monsieur Jean LOUBIÈRES est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

En application de l'article L.2121-15 du *Code général des Collectivités territoriales*, assistait à la séance Monsieur Dominique MOREAUX, Directeur Général des Services de la commune de Gourdon.

Questions à l'ordre du jour :

- 01 – Présentation et adoption des Comptes de Gestion de l'année 2012**
- 02 – Compte administratif 2012 : COMMUNE**
- 03 – Compte administratif 2012 : SERVICE des EAUX**
- 04 – Compte administratif 2012 : SERVICE de l'ASSAINISSEMENT**
- 05 – Compte administratif 2012 : CINÉMA**
- 06 – Compte administratif 2012 : COMPLEXE TOURISTIQUE**
- 07 – Compte administratif 2012 : LA CLÈDE**
- 08 – Affectation des résultats 2012: BUDGET de la COMMUNE de GOURDON**
- 09 – Affectation des résultats 2012 – Compte annexe SERVICE des EAUX**
- 10 – Affectation des résultats de 2012 - Compte annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT**
- 11 – Affectation des résultats de 2012 - Compte annexe CINÉMA**
- 12 – Affectation des résultats de 2012 - Compte annexe COMPLEXE TOURISTIQUE**
- 13 – Affectation des résultats de 2012 - Compte annexe LA CLÈDE**
- 14 – Adoption du niveau de vote des budgets pour 2013**
- 15 – Vote des subventions aux associations**
- 16 – Vote des quatre taxes pour 2013**
- 17 – Présentation et vote du budget primitif principal 2013 : COMMUNE**
- 18 – Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe SERVICE des EAUX**
- 19 – Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT**
- 20 – Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe CINÉMA**
- 21 – Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe COMPLEXE TOURISTIQUE**
- 22 – Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe LA CLÈDE**
- 23 – Communauté de Communes Quercy-Bouriane - Composition du Conseil communautaire**
- 24 – S.E.M. Lot Développement Aménagement – Accord de cession du contrat de l'étude urbaine à la société A2C – Autorisation au Maire à signer**

25 – Assainissement – Mise en conformité des systèmes d’assainissement de la ville – Attribution de marché pour le lot n°4

26 – Droit de préemption urbain – Déclaration d’intention d’aliéner – SPAV LE RÉTRO

27 – Droit de préemption urbain – Déclaration d’intention d’aliéner – Mademoiselle Emmanuelle SECHET

28 – Droit de préemption urbain – Déclaration d’intention d’aliéner – Madame Annie VILLARD veuve AUSSEL

29 – Étude prospective urbaine – Rectification convention mandat d’étude

30 – Gymnase Louis-Delpech – Installation d’une Structure artificielle d’Escalade – Mission de maîtrise d’œuvre

31 – Marché public de travaux – Budget Complexe touristique – Acquisition de chalets

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 40 ; elle procède à l’appel des présents ; elle constate que les conditions de quorum sont remplies et demande à l’assemblée de procéder à l’élection de son secrétaire de séance.

A – Nomination d’un secrétaire de séance

Monsieur Jean LOUBIÈRES est élu secrétaire de séance, à l’unanimité.

B – Adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars 2013

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 25 mars appelle des observations.

Ce procès verbal est adopté sans observation, à l’unanimité.

Madame le Maire publie l’ordre du jour.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.

Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

01- Présentation et adoption des Comptes de Gestion de l’année 2012

Monsieur Étienne BONNEFOND est invité à présenter les Comptes de Gestion.

Les Comptes de Gestion de l’année 2012 sont présentés au Conseil municipal présentés au standard des plans comptables M14, M4 et M49. Compte-tenu du volume de chaque compte de gestion (comptabilité fonctionnelle), ceux-ci ont été mis à la disposition de l’ensemble des membres de l’assemblée au Service Comptabilité.

Monsieur BONNEFOND rappelle à l’assemblée combien l’endettement de la Commune est lourd, long et toxique. Dans ces circonstances tout recours à l’emprunt est impossible.

Il convient d’en délibérer.

Appelé à s’exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l’unanimité,

* adopte les Comptes de Gestion de l’exercice 2012.

À l’issue du vote des Comptes de Gestion Madame le Maire cède la présidence de séance à Monsieur Jacques GRIFFOUL et quitte la salle. En effet, conformément à l’article 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, elle ne peut en sa qualité d’ordonnateur participer au vote des comptes administratifs.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
19 avril
2013.

Publié ou
notifié par le
Maire le 19
avril 2013.

02 – Compte administratif 2012 : COMMUNE

Monsieur Étienne BONNEFOND expose que la comptabilité de l’ordonnateur pour l’exercice 2012 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	947 480.74 €	0.00 €	342 246.94 €	0.00 €	1 289 727.68 €
Opérations de l'exercice	1 092 766.53 €	1 037 871.20 €	4 575 452.95 €	5 039 027.85 €	5 668 219.48 €	6 076 899.05 €
TOTAUX	1 092 766.53 €	1 985 351.94 €	4 575 452.95 €	5 381 274.79 €	5 668 219.48 €	7 366 626.73 €
Résultats de clôture	0.00 €	892 585.41 €	0.00 €	805 821.84 €	0.00 €	1 698 407.25 €
Restes à réaliser	1 341 868.70 €	98 647.30 €			1 341 868.70 €	98 647.30 €
TOTAUX CUMULES	2 434 635.23 €	2 083 999.24 €	4 575 452.95 €	5 381 274.79 €	7 010 088.18 €	7 465 274.03 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	350 635.99 €	0.00 €	0.00 €	805 821.84 €	0.00 €	455 185.85 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le Compte administratif principal COMMUNE pour l'exercice 2012.

Extrait reçu en Sous-préfecture le 19 avril 2013.
Publié ou notifié par le Maire le 19 avril 2013.

03 - Compte administratif 2012 : SERVICE des EAUX

Monsieur Étienne BONNEFOND expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2012 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	330 565.41 €	0.00 €	109 772.33 €	0.00 €	440 337.74 €
Opérations de l'exercice	283 796.12 €	64 660.64 €	659 500.63 €	649 479.68 €	943 296.75 €	714 140.32 €
TOTAUX	283 796.12 €	395 226.05 €	659 500.63 €	759 252.01 €	943 296.75 €	1 154 478.06 €
Résultats de clôture	0.00 €	111 429.93 €	0.00 €	99 751.38 €	0.00 €	211 181.31 €
Restes à réaliser	637 127.91 €	26 549.00 €			637 127.91 €	26 549.00 €
TOTAUX CUMULES	920 924.03 €	421 775.05 €	659 500.63 €	759 252.01 €	1 580 424.66 €	1 181 027.06 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	499 148.98 €	0.00 €	0.00 €	99 751.38 €	399 397.60 €	0.00 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le Compte administratif annexe SERVICE des EAUX pour l'exercice 2012.

Extrait reçu en Sous-préfecture le 19 avril 2013.
Publié ou notifié par le Maire le 19 avril 2013.

04 - Compte administratif 2012 : SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

Monsieur Étienne BONNEFOND expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2012 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	453 551.35 €	0.00 €	61 417.73 €	0.00 €	514 969.08 €
Opérations de l'exercice	494 187.24 €	689 456.81 €	371 369.65 €	373 012.80 €	865 556.89 €	1 062 469.61 €
TOTAUX	494 187.24 €	1 143 008.16 €	371 369.65 €	434 430.53 €	865 556.89 €	1 577 438.69 €
Résultats de clôture	0.00 €	648 820.92 €	0.00 €	63 060.88 €	0.00 €	711 881.80 €
Restes à réaliser	1 291 804.67 €	0.00 €			1 291 804.67 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	1 785 991.91 €	1 143 008.16 €	371 369.65 €	434 430.53 €	2 157 361.56 €	1 577 438.69 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	642 983.75 €	0.00 €	0.00 €	63 060.88 €	579 922.87 €	0.00 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,
* adopte le Compte administratif annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
19 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 19
avril 2013.

05 - Compte administratif 2012 : CINÉMA

Monsieur Étienne BONNEFOND expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2012 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	53 406.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	53 406.37 €
Opérations de l'exercice	189 823.97 €	123 574.44 €	226 060.69 €	226 060.69 €	415 884.66 €	349 635.13 €
TOTAUX	189 823.97 €	176 980.81 €	226 060.69 €	226 060.69 €	415 884.66 €	403 041.50 €
Résultats de clôture	12 843.16 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 843.16 €	0.00 €
Restes à réaliser	26 544.21 €	0.00 €			26 544.21 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	216 368.18 €	176 980.81 €	226 060.69 €	226 060.69 €	442 428.87 €	403 041.50 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	39 387.37 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	39 387.37 €	0.00 €

Il convient d'en délibérer.

Monsieur Jean LOUBIÈRES appelle l'attention de l'assemblée sur la part de subvention provenant de la Commune.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à dix-huit voix pour et deux abstentions (MM. Christian BOUTHIE et Jean LOUBIÈRES),

* adopte le Compte administratif annexe CINÉMA pour l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
19 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 19
avril 2013.

06 - Compte administratif 2012 : COMPLEXE TOURISTIQUE

Monsieur Étienne BONNEFOND expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2012 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	215 724.61 €	0.00 €	52 663.56 €	0.00 €	268 388.17 €
Opérations de l'exercice	237 715.77 €	82 890.88 €	126 996.72 €	161 993.32 €	364 712.49 €	244 884.20 €
TOTAUX	237 715.77 €	298 615.49 €	126 996.72 €	214 656.88 €	364 712.49 €	513 272.37 €
Résultats de clôture	0.00 €	60 899.72 €	0.00 €	87 660.16 €	0.00 €	148 559.88 €
Restes à réaliser	55 695.39 €	0.00 €			55 695.39 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	293 411.16 €	298 615.49 €	126 996.72 €	214 656.88 €	420 407.88 €	513 272.37 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	5 204.33 €	0.00 €	87 660.16 €	0.00 €	92 864.49 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le Compte administratif annexe COMPLEXE TOURISTIQUE pour l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
19 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 19
avril 2013.

07 - Compte administratif 2012 : LA CLÈDE

Monsieur Étienne BONNEFOND expose que la comptabilité de l'ordonnateur pour l'exercice 2012 présente des reprises des résultats antérieurs, une exécution, et des résultats en tous points conformes aux comptes du Receveur ; ils peuvent être résumés comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Résultats de clôture	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte le Compte administratif annexe LA CLÈDE pour l'exercice 2012.

Madame le Maire est invitée à reprendre place à la table des délibérations. Monsieur Jacques GRIFFOUL cède la présidence de l'assemblée à Madame le Maire.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

08 – Affectation des résultats 2012 : BUDGET de la COMMUNE de GOURDON **Rappel des éléments apportés à l'assemblée par M. Bonnefond le 25 mars 2013 :**

Comme les précédents exercices depuis 2008 l'élaboration du budget principal de la Commune sera profondément affectée par le niveau et les particularités de l'endettement de la Collectivité (9 213 693 euros de capital restant dû au 1^{er} janvier 2013, soit une dette de 1 797,51 euros par habitant et les taux variables qui caractérisent dans la durée plus de 80% du montant des emprunts en cours).

Cette situation établie handicape fortement la Commune notamment dans la mise en œuvre de sa politique d'investissement.

D'autant que les dotations de l'État sont en stagnation sinon en régression.

Toutefois la revalorisation des bases d'imposition de la fiscalité locale permettra de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2013 malgré un tassement des compensations de l'État liées aux exonérations fiscales.

Dans ce contexte budgétaire particulièrement difficile sinon défavorable où le recours à l'emprunt et à la fiscalité locale sont à exclure, la pérennisation d'un programme d'investissement passe par une gestion rigoureuse du budget de fonctionnement et un choix judicieux des opérations d'équipement.

À l'analyse des élus municipaux, pour justifier ces orientations, cinq tableaux sont annexés à ce rapport :

1. L'évolution de l'endettement du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2012
2. L'évolution des ressources fiscales
3. L'évolution des taux d'imposition
4. L'évolution des dotations de fonctionnement de l'État
5. L'évolution de la capacité d'épargne de la Commune (2007-2012).

1. Les contraintes budgétaires concernent :

* l'endettement, qui représente plus du double de la moyenne de la strate (par habitant / par habitant aux termes de la Dotation globale de Fonctionnement) ;

* l'emprunt est assujéti à un taux variable ;

Ces éléments limitent fortement les capacités d'emprunt de la Commune.

* les ressources fiscales ainsi que les compensations, en baisse, qui totalisent une augmentation de + 1,1% à fiscalité locale constante.

* les dotations qui progressent à l'inverse de la fiscalité locale.

* la capacité d'épargne : épargne de gestion, épargne brute, épargne nette qui restent modestes.

2. Plus de 90% des Dépenses réelles de Fonctionnement sont des dépenses des comptes 011 et 012.

3. La somme des Investissements Dépenses s'élève à plus de 3 600 000 euros sur cinq ans, cela sans emprunt ;

4. la somme des Investissements Recettes s'élève à 388 000 euros sur cinq ans alors que le cumul des subventions s'élèvent à 898 000 euros et que Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur ajoutée (F.C.T.V.A.) 1068 s'élève à 2 295 000 euros.

5. En ce qui concerne la capacité d'emprunt pour les budgets annexes :

* Budget de l'Assainissement : travaux des stations d'épuration : le recours à l'emprunt est nécessaire.

* Budget de l'Eau : la sectorisation et la radiorelève s'autofinancent.

En application de l'instruction comptable M.14, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2012 du budget général (commune) ainsi qu'il suit :

<i>Pour mémoire</i>	
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	342 246.94 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	947 480.74 €
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2012</i>	
Résultat de l'exercice	- 54 895.33 €
Résultat antérieur	947 480.74 €
Solde d'exécution cumulé	892 585.41 €
<i>Restes à réaliser au 31 décembre 2012</i>	
Dépenses	1 341 868.70 €
Recettes	98 647.30 €
Solde des restes à réaliser	- 1 243 868.70 €
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	892 585.41 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 1 243 221.40 €
Besoin de financement de l'investissement	350 635.99 €
<i>Résultat de fonctionnement à affecter</i>	
Résultat de l'exercice	463 574.90 €
Résultat antérieur	342 246.94 €
Total à affecter	805 821.84 €

Il conviendra d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Autres réserves	350 635.99 €
(crédit du c/ au 1068 sur BP)	
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Report à nouveau sur excédents de fonctionnement	455 155.85 €
(à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)	

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables de la Commune de l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

09 – Affectation des résultats 2012 : Compte annexe SERVICE des EAUX

Monsieur Étienne BONNEFOND expose qu'en application de l'instruction comptable M.49, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2012 du Service de l'eau ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	109 772.33 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	330 565.41 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2012

Résultat de l'exercice	-219 135.48 €
Résultat antérieur	330 565.41 €

Solde d'exécution cumulé	111 429.93 €
--------------------------	--------------

Restes à réaliser au 31 décembre 2012

Dépenses	637 127.91 €
Recettes	26 549.00 €

Solde des restes à réaliser	- 610 578.91 €
-----------------------------	----------------

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	111 429.93 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 610 578.91 €

Besoin de financement de l'investissement	499 148.98 €
---	--------------

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	- 10 020.95 €
Résultat antérieur	109 772.33 €

Total à affecter	99 751.38 €
------------------	-------------

Il conviendra d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Autres réserves	20 000.00 €
(crédit du c/ au 1068 sur BP)	
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Report à nouveau sur excédents de fonctionnement	79 751.38 €
(à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)	

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables du Compte annexe SERVICE des EAUX de l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

10 – Affectation des résultats de 2012 : Compte annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

Monsieur Étienne BONNEFOND expose qu'en application de l'instruction comptable M.49, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2012 du Service de l'Assainissement ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	61 417.73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	453 551.35 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2012

Résultat de l'exercice	195 269.57 €
Résultat antérieur	453 551.35 €

Solde d'exécution cumulé 648 820.92 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2012

Dépenses	1 471 234.14 €
Recettes	179 429.47 €

Solde des restes à réaliser - 1 291 804.67 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	648 820.92 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 1 291 804.67 €

Besoin de financement de l'investissement 642 983.75 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	1 643.15 €
Résultat antérieur	61 417.73 €

Total à affecter 63 060.88 €

Il convient d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Autres réserves (crédit du c/ au 1068 sur BP)	10 000.00 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)	53 060.88 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables du Compte annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT de l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

11 – Affectation des résultats de 2012 : Compte annexe CINÉMA

Monsieur Étienne BONNEFOND expose qu'en application de l'instruction comptable M.4, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation ou au report des résultats constatés lors de l'approbation du compte administratif 2012 de la régie municipale du cinéma ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	53 406.37 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2012

Résultat de l'exercice	- 66 249.53 €
Résultat antérieur	53 406.37 €

Solde d'exécution cumulé -12 843.16 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2012

Dépenses	26 544.21 €
Recettes	0.00 €

Solde des restes à réaliser - 26 544.21 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-12 843.16 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 26 544.21 €
Besoin de financement de l'investissement	39 387.37 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur	0.00 €
Total à affecter	0.00 €

Il conviendra d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Autres réserves (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Restes sur excédent de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 – DÉPENSES)	0.00 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables du Compte annexe CINÉMA de l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

12 – Affectation des résultats de 2012 : Compte annexe COMPLEXE TOURISTIQUE

Monsieur Étienne BONNEFOND expose qu'en application de l'instruction comptable M 14, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'arrêté des comptes 2012 du budget annexe du Complexe touristique *Écoute-S'il-Pleut* pour l'exercice 2012 ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	52 663.56 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	215 724.61 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2012

Résultat de l'exercice	- 154 824.89 €
Résultat antérieur	215 724.61 €

Solde d'exécution cumulé	60 899.72 €
--------------------------	-------------

Restes à réaliser au 31 décembre 2012

Dépenses	55 695.39 €
Recettes	0.00 €

Solde des restes à réaliser	- 55 695.39 €
-----------------------------	---------------

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	60 899.72 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 55 695.39 €

Besoin de financement de l'investissement	0.00 €
---	--------

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	34 996.60 €
Résultat antérieur	52 663.56 €

Total à affecter

87 660.16 €

Il convient d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Excédents de fonctionnement capitalisés (crédit du c/ au 1068 sur BP)	50 000.00 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)	37 660.16 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables du Compte annexe COMPLEXE TOURISTIQUE de l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

13 – Affectation des résultats de 2012 : Compte annexe LA CLÈDE

Monsieur Étienne BONNEFOND expose qu'en application de l'instruction comptable M 14, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation des résultats constatés lors de l'arrêté des comptes 2012 du budget annexe « LA CLEDE » pour l'exercice 2012 ainsi qu'il suit :

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0.00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	0.00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2012

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur	0.00 €

Solde d'exécution cumulé 0.00 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2012

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €

Solde des restes à réaliser 0.00 €

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	0.00 €
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00 €

Besoin de financement de l'investissement 0.00 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	0.00 €
Résultat antérieur	0.00 €

Total à affecter 0.00 €

Il convient d'en délibérer et d'approuver les résultats cumulés de la section de fonctionnement comme suit :

1) Excédents de fonctionnement capitalisés (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00 €
2) Affectation complémentaire en réserves	0.00 €
3) Restes sur excédents de fonctionnement	0.00 €

(à reporter au BP ligne 002 – RECETTES)

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte l'affectation des résultats comptables du Compte annexe LA CLÈDE de l'exercice 2012.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

14 – Adoption du niveau de vote des budgets pour 2013

Monsieur Étienne BONNEFOND propose à l'Assemblée de fixer comme suit le niveau de vote des budgets :

- Au niveau du chapitre en section de Fonctionnement, à l'exception de l'article spécialisé suivant : *C/6574 Subventions aux associations et autres personnes de droit privé*, sur lequel il conviendra de procéder à un vote détaillé.
- Au niveau de l'opération en section d'Investissement.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les niveaux de vote des budgets pour 2013 tels qu'exposés.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

15 – Vote des subventions aux associations

Monsieur Michel CAMMAS expose qu'à l'occasion de l'examen des dépenses du chapitre 65 *Charges de gestion courante*, il convient de procéder au vote des subventions aux associations (*suyvant la liste détaillée figurant en pages 154 et 155 du document budgétaire*).

Il convient d'en délibérer.

Madame Delphine SOUBIROUX-MAGREZ, Monsieur Michel CAMMAS, ainsi que Monsieur Jacques GRIFFOUL se retirent respectivement des votes relatifs aux associations suivantes : Comité d'Animation culturelle, Office municipal des Sports et Comité de Jumelage, Comité de la Foire-Exposition.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les attributions de subventions telles que détaillées en pages 154 et 155 du document budgétaire.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

16 – Vote des quatre taxes pour 2013

Monsieur Étienne BONNEFOND expose qu'à l'occasion de l'examen des recettes du chapitre 73, il est proposé au Conseil municipal de voter les taxes suivantes au titre de l'année 2013, *sans augmentation des taux*, soit :

- * 12,22 % pour la Taxe d'Habitation
- * 17,51 % pour la Taxe sur le Foncier bâti
- * 93,59 % pour la Taxe sur le Foncier non-bâti

* 15,09 % pour la Contribution foncière des Entreprises.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les quatre taxes sus précisées sans augmentation de leur taux pour l'année 2013, soit :

- * 12,22 % pour la Taxe d'Habitation
- * 17,51 % pour la Taxe sur le Foncier bâti
- * 93,59 % pour la Taxe sur le Foncier non-bâti
- * 15,09 % pour la Contribution foncière des Entreprises.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

17 – Présentation et vote du budget primitif principal 2013 : COMMUNE

Monsieur Étienne BONNEFOND propose au Conseil municipal de procéder à l'examen de l'ensemble des prévisions du budget principal qui figurent de façon détaillée sur le document joint au présent rapport, puis au vote, chapitre par chapitre en fonctionnement, (à l'exception de l'article 6574) et opération par opération en investissement.

Section de Fonctionnement : Dépenses : 5 520 858.69 €
Recettes : 5 520 858.69 €

Section d'Investissement : Dépenses : 2 897 918.70 €
Recettes : 2 897 918.70 €

Il conviendra de délibérer sur le vote du budget primitif principal 2013 de la Commune.

Il convient d'en délibérer.

Monsieur Jean LOUBIÈRES s'interroge sur les 50 000 euros dévolus au Plan local d'Urbanisme.

Ce montant correspond aux besoins liés au bilan triennal qu'il convient d'organiser cette année.

Madame le Maire exprime ses remerciements à l'égard du travail quotidien mené par Monsieur Étienne BONNEFOND ainsi que par le travail mené par le Directeur général des Services et le service Comptabilité pour l'élaboration de ce budget primitif principal de la Commune.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2013 ;

* adopte les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2013.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

18 - Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe SERVICE des EAUX

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe du Service des Eaux pour l'exercice 2013.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 809 751.38 €

Recettes : 809 751.38 €

Section d'Investissement : Dépenses : 682 127.91 €

Recettes : 682 127 91 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2013 ;

* adopte les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2013.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

19 - Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe SERVICE de l'ASSAINISSEMENT

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe du Service de l'Assainissement pour l'exercice 2013.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 480 410.88 €

Recettes : 480 410.88 €

Section d'Investissement : Dépenses : 4 391 284.14 €

Recettes : 4 391 284.14 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2013 ;

* adopte les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2013.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

20 - Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe CINÉMA

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe du Cinéma pour l'exercice 2013.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 269 260.00 €

Recettes : 269 260.00 €

Section d'Investissement : Dépenses : 48 124.00 €

Recettes : 48 124.00 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à dix-neuf voix pour et deux abstentions (MM. Christian BOUTHIE et Jean LOUBIERES),

* adopte les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2013 ;

* adopte les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2013.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

21 - Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe COMPLEXE TOURISTIQUE

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe du Complexe touristique *Écoute-S'il-Pleut* pour l'exercice 2013.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 202 360.16 €
Recettes : 202 360.16 €

Section d'Investissement : Dépenses : 173 359.88 €
Recettes : 173 359.88 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2013 ;

* adopte les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2013.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

22 - Vote du budget primitif 2013 : Compte annexe LA CLÈDE

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le projet de Budget primitif annexe LA CLÈDE pour l'exercice 2013.

Celui-ci, examiné par la Commission des Finances, se présente en équilibre pour les sections d'exploitation et d'investissement, ainsi qu'il suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses : 439 800.00 €
Recettes : 439 800.00 €

Section d'Investissement : Dépenses : 850 800.00 €
Recettes : 850 800.00 €

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* adopte les chapitres de la Section de Fonctionnement tels que proposés pour l'année 2013 ;

* adopte les opérations de la Section d'Investissement telles que proposées pour l'année 2013.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

23 – Communauté de Communes Quercy-Bouriane - Composition du Conseil communautaire

Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans son courrier du 27 mars 2013, Madame la Présidente de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane (C.C.Q.B.) informe les communes membres que :

« La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi du 31 décembre 2012 (dite *Loi Richard*) modifie la répartition des sièges des Conseils communautaires à compter du renouvellement des Conseils municipaux, soit mars 2014.

Le nombre de sièges à pourvoir est fixé par l'article L 5211-6-1 du Code général des Collectivités territoriales (C.G.C.T.) en fonction de la taille démographique de l'Établissement public de Coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre, sur la base d'une répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Cependant les Communautés de Communes qui le souhaitent, peuvent, par accord amiable, décider le nombre et la répartition des sièges de leur Conseil communautaire, à la majorité des deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes membres, représentant la moitié de la population totale de l'EPCI, ou de la moitié des Conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population.

Aussi nous avons conduit une réflexion avec les Vice-présidents (en date du 8 mars 2013) puis avec le Bureau élargi aux Maires et à la Commission des Finances de Quercy-Bouriane (en date du 23 mars 2013) sur la

composition de notre assemblée délibérante qui nous semble être la mieux adaptée tant en termes de représentativité des communes membres que d'une bonne gouvernance de la Communauté de Communes.

Cette répartition des sièges reprend la composition qui serait fixée par la loi et ajoute un siège à la Commune de Saint-Germain-du-Bel-Air pour prendre en compte sa fonction de pôle secondaire d'activités sur le territoire communautaire.

Vous trouverez ci-joint un tableau de répartition des sièges selon les modalités de la loi, et selon notre proposition au titre d'une libre répartition.

Sur cette base je vous demande de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de votre prochain Conseil municipal un projet de délibération proposant de retenir pour la Communauté de Communes Quercy-Bouriane une répartition des sièges du Conseil communautaire comme suit :

- * Gourdon : 17 sièges ;
- * Le Vigan : 5 sièges ;
- * Saint-Germain-du-Bel-Air : 3 sièges ;
- * Payrignac : 2 sièges ;
- * Les autres communes : 1 siège [chacune],

soit un total de 43 sièges de titulaires et 43 sièges de suppléants pour les 20 communes de la CCQB. [...]

Pour être prise en compte par les services de l'État, la composition du Conseil communautaire à intervenir à compter de mars 2014 doit être délibérée par les Communes membres de la CCQB avant le 30 juin 2013.

À titre d'information, le projet de loi « Collectivités territoriales : élections des conseillers municipaux, intercommunaux et modification du calendrier électoral », examiné en deuxième lecture par l'Assemblée nationale depuis le 26 mars, prévoit de porter ce délai au 31 août pour l'année 2013 afin de prendre en compte les délais impartis aux préfets pour arrêter les Schémas départementaux de Coopération intercommunale. »

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité, décide de retenir pour la Communauté de Communes Quercy-Bouriane une répartition des sièges du Conseil communautaire comme suit :

- * Gourdon : 17 sièges ;
- * Le Vigan : 5 sièges ;
- * Saint-Germain-du-Bel-Air : 3 sièges ;
- * Payrignac : 2 sièges ;
- * Les autres communes : 1 siège [chacune],

soit un total de 43 sièges de titulaires et 43 sièges de suppléants pour les 20 communes de la CCQB.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.

Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

24 – S.E.M. Lot Développement Aménagement – Accord de cession du contrat de l'étude urbaine à la société A2C – Autorisation au Maire à signer

Madame le Maire expose au Conseil municipal que dans ses deux courriers reçus en mairie les 11 octobre 2012 puis le 27 mars 2013, Madame la Présidente de la Société d'Économie mixte *Lot Développement Aménagement* (S.E.M. L.D.A.) informait la commune de Gourdon de la situation particulièrement difficile et de la cessation progressive de sa société (décision de son conseil d'administration en date du 24 janvier 2013).

Cet état de fait remet directement en cause le contrat qui lie la SEM LDA à la commune de Gourdon concernant une étude urbaine.

Une consultation lancée le 8 février dernier a permis d'identifier une offre de reprise présentée par le bureau d'études A2C sis 9, rue du Corps-Franc-Pommiès, à Gourdon.

Il est proposé au Conseil :

- * de valider les garanties professionnelles et financières présentées par la société A2C dans son offre de reprise ;
- * d'autoriser la SEM LDA à céder à la société A2C le contrat concernant l'étude urbaine de la commune de Gourdon ;
- * d'autoriser la SEM LDA à transférer par avenant tous marchés en cours relatifs à cette opération ;
- * d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant de cession dudit contrat ainsi que les avenants de transfert des marchés en cours et toutes pièces juridiques nécessaires à la mise en œuvre de ces transferts.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

- * valide les garanties professionnelles et financières présentées par la société A2C dans son offre de reprise ;
- * autorise la SEM LDA à céder à la société A2C le contrat concernant l'étude urbaine de la commune de Gourdon ;
- * autorise la SEM LDA à transférer par avenant tous marchés en cours relatifs à cette opération ;
- * autorise Madame le Maire à signer l'avenant de cession dudit contrat ainsi que les avenants de transfert des marchés en cours et toutes pièces juridiques nécessaires à la mise en œuvre de ces transferts.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.

Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

25 – Assainissement – Mise en conformité des systèmes d'assainissement de la ville – Attribution de marché pour le lot n°4

Monsieur Christian LALANDE expose que dans le cadre du projet de mise en conformité des systèmes d'assainissement de la ville de Gourdon, la Commune a lancé une consultation pour la réalisation des travaux à travers quatre lots :

- Lot n° 1 : "Canalisations"
- Lot n° 2 : "Postes de refoulement"
- Lot n° 3 : "Réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées par boues activées du Bléou – Équipements et génie civil".
- Lot n° 4 : "Ouvrages de traitement par filtres plantés de roseaux à Combe-Fraîche"

La consultation a fait l'objet d'un appel public à la concurrence en date du 29 octobre 2012, paru dans le journal d'annonces légales *La Dépêche du Midi*, sur la plateforme de dématérialisation www.synapse-entreprises.com et au *Bulletin officiel des Annonces des Marchés publics*. La date et l'heure limite de remise des offres étaient fixées au 8 janvier 2013 à 12 heures.

Il convient aujourd'hui d'attribuer le marché correspondant au lot n°4.

Toutes les offres ont fait l'objet d'une première analyse selon les critères de jugements suivants :

- Valeur technique : 60%
- Prix des prestations : 40%

Le rapport d'analyse des offres a été porté à la connaissance des membres de la commission des marchés publics. Comme indiqué dans le règlement de consultation la commission a procédé à des négociations avec les candidats les mieux placés.

*** Lot n°4 : "Ouvrage de traitement par filtres plantés de roseaux à Combe-Fraîche"**

Cinq offres ont été déposées dans les délais.

La commission propose d'attribuer le marché correspondant à l'entreprise TERNOIS SAS, Technopolis – Bâtiment A, ZAC d'Archevilliers, Rue Blaise-Pascal, 28000 Chartres, pour un montant de 820 783.61 euros hors taxe, comprenant trois options et une plus-value :

- 1) Automatisation des vannes d'alimentation du 1^{er} étage;
 - 2) Automatisation des vannes d'alimentation du 2^e étage;
 - 3) Remplacement de la clôture de type barbelé par une clôture de type treillis simple torsion.
- Plus-value pour dégrilleur de maille 40 mm

Il convient :

* de valider la proposition de la commission des marchés et d'attribuer le marché pour le lot n° 4 : "Ouvrage de traitement par filtres plantés de roseaux à Combe-Fraîche à l'entreprise TERNOIS SAS, Technopolis – Bâtiment A, ZAC d'Archevilliers, Rue Blaise-Pascal, 28000 Chartres

* d'autoriser Madame le Maire à signer le marché correspondant et à faire tout ce qui sera nécessaire en ce domaine.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* valide la proposition de la commission des marchés et d'attribuer le marché pour le lot n° 4 : "Ouvrage de traitement par filtres plantés de roseaux à Combe-Fraîche à l'entreprise TERNOIS SAS, Technopolis – Bâtiment A, ZAC d'Archevilliers, Rue Blaise-Pascal, 28000 Chartres ;

* autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant et à faire tout ce qui sera nécessaire en ce domaine.

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

26 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – SPAV LE RÉTRO

Madame Nathalie DENIS rappelle au Conseil municipal que dans sa délibération n°2 du 22 juin 2010, se prononçant à l'unanimité, il a instauré le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé ce 22 juin 2010.

Dans ce contexte et en vertu de l'article L 213.1 du Code de l'Urbanisme il convient que la Commune se prononce sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) qui lui a été notifiée le 2 avril 2013 par M^e Christian SERRES, notaire à Gourdon et mandataire de Monsieur Éric MICHALET et Mademoiselle Annelieke VALCKE pour un bien situé à la Peyrugue, parcelles cadastrées D 1075 et D 1087, pour une superficie respective de 3390 m² et 1744 m².

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* décide de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) relatif à la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) qui lui a été notifiée le 2 avril 2013 par M^e Christian SERRES, notaire à Gourdon et mandataire de Monsieur Éric MICHALET et Mademoiselle Annelieke VALCKE pour un bien situé à la Peyrugue, parcelles cadastrées D 1075 et D 1087, pour une superficie respective de 3390 m² et 1744 m².

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

27 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – Mademoiselle Emmanuelle SECHET

Madame Nathalie DENIS rappelle au Conseil municipal que dans sa délibération n°2 du 22 juin 2010, se prononçant à l'unanimité, il a instauré le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé ce 22 juin 2010.

Dans ce contexte et en vertu de l'article L 213.1 du Code de l'Urbanisme il convient que la Commune se prononce sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) qui lui a été notifiée le 22 mars 2013 par M^e Isabelle MEULET-LAPORTE, notaire à Gourdon et mandataire de Monsieur Franck LIABOT et Madame Dorothee RAFFIN pour un bien situé au Mont Saint-Jean, parcelle cadastrée AK 362, pour une superficie de 872 m².

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* décide de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) relatif à la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) qui lui a été notifiée le 22 mars 2013 par M^e Isabelle MEULET-LAPORTE, notaire à Gourdon et mandataire de Monsieur Franck LIABOT et Madame Dorothee RAFFIN pour un bien situé au Mont Saint-Jean, parcelle cadastrée AK 362, pour une superficie de 872 m².

Extrait reçu
en Sous-
préfecture le
18 avril
2013.
Publié ou
notifié par le
Maire le 18
avril 2013.

28 – Droit de préemption urbain – Déclaration d'intention d'aliéner – Madame Annie VILLARD veuve AUSSEL

Madame Nathalie DENIS rappelle au Conseil municipal que dans sa délibération n°2 du 22 juin 2010, se prononçant à l'unanimité, il a instauré le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du Plan local d'Urbanisme (P.L.U.) approuvé ce 22 juin 2010.

Dans ce contexte et en vertu de l'article L 213.1 du Code de l'Urbanisme il convient que la Commune se prononce sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) qui lui a été notifiée le 21 mars 2013 par M^e Christian SERRES, notaire à Gourdon et mandataire de MM. RENAUX / RAYOT / MATHIEU / DJAOUD (indivision) pour un bien situé au Pontanel, parcelles cadastrées A 56p, A1827p, A55p, pour une superficie de 2322 m², 2431 m², 682 m², 1730 m², 682 m².

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* décide de ne pas exercer son Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) relatif à la Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) qui lui a été notifiée le 21 mars 2013 par M^e Christian SERRES, notaire à Gourdon et mandataire de MM. RENAUX / RAYOT / MATHIEU / DJAOUD (indivision) pour un bien situé au Pontanel, parcelles cadastrées A 56p, A1827p, A55p, pour une superficie respective de 2322 m², 2431 m², 682 m², 1730 m², 682 m².

Extrait reçu en Sous-préfecture le 18 avril 2013.
Publié ou notifié par le Maire le 18 avril 2013.

29 – Étude prospective urbaine – Rectification de convention de mandat d'étude

Madame le Maire rappelle que par sa délibération du 27 avril 2011, le Conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation d'une étude prospective urbaine à la Société d'Économie mixte LOT DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT pour un montant de 26 400 euros hors taxe soit 31574.40 euros toutes taxes comprises.

Une erreur dans la rédaction de la convention porte le montant de la rémunération forfaitaire de la SEM LDA à 25 690 euros hors taxe soit 30 725.24 euros toutes taxes comprises.

Il convient de corriger cette erreur et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mandat d'étude avec la SEM LDA pour un montant de 26 400 euros hors taxe soit 31 574.40 euros toutes taxes comprises.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* prend acte de cette erreur de rédaction ;

* autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat d'étude avec la SEM LDA pour un montant de 26 400 euros hors taxe soit 31 574.40 euros toutes taxes comprises.

Extrait reçu en Sous-préfecture le 18 avril 2013.
Publié ou notifié par le Maire le 18 avril 2013.

30 – Gymnase Louis-Delpech – Installation d'une Structure artificielle d'Escalade – Mission de maîtrise d'œuvre

Pour les besoins de l'installation d'une Structure Artificielle d'Escalade au gymnase Louis-Delpech, il est nécessaire que la Commune soit accompagnée d'un architecte spécialisé dans l'installation de ce type de structure, ayant une mission de base en vertu de la Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, dite « loi M.O.P. ».

La négociation est en cours avec Monsieur l'architecte Michel ROUYER, 21, rue Patras, 77120 Coulommiers, pour les missions suivantes : *Projet de conception générale* (PRO), *Assistance pour la passation des Contrats de Travaux* (A.C.T.), *Visa des études d'exécution* (VISA), *Direction de l'Exécution du contrat de Travaux* (D.E.T.) et *Assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des Opérations de Réception* (A.O.R.), pour un montant de 5000 euros hors taxe.

Il convient d'autoriser Madame le Maire à poursuivre les négociations et à signer le marché correspondant.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

* autorise Madame le Maire à poursuivre les négociations avec Monsieur Michel ROUYER, 21, rue Patras, 77120 Coulommiers, et à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces s'y affèrent.

Extrait reçu en Sous-préfecture le 18 avril 2013.
Publié ou notifié par le Maire le 18 avril 2013.

31 – Marché public de travaux – Budget Complexe touristique – Acquisition de chalets

Monsieur Roger GUITOU expose à l'assemblée les faits suivants :

La Commune a engagé depuis plusieurs années un programme de remplacement des pagans du Village-Vacances-Familles (budget Complexe touristique).

À ce jour, une consultation est lancée auprès d'établissements spécialisés pour le remplacement de 3 pagans par 3 chalets.

La consultation vient à terme le lundi 15 avril 2013.

Afin d'être à même de pouvoir procéder aux travaux avant l'ouverture de la saison estivale, il convient d'autoriser Madame le Maire à engager les négociations avec les entreprises ayant répondu à la consultation.

Il convient également de l'autoriser à signer le marché correspondant dans la limite des crédits budgétaires inscrits au niveau du budget tourisme, soit 70 000,00 euros hors taxe.

Il convient d'en délibérer.

Appelé à s'exprimer le Conseil municipal, après en avoir délibéré et se prononçant à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à engager les négociations avec les entreprises ayant répondu à la consultation.

Autorise Madame le Maire à signer le marché correspondant ainsi que toutes pièces annexes et ce dans la limite des crédits budgétaires inscrits au niveau du budget tourisme, soit 70 000,00 euros hors taxe.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle désire poser d'autres questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures 20.